



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations Service de l'alimentation SV-CCRF

Affaire suivie par : Fabrice MAILLARD

Évreux, le 24/08/2022

Références à rappeler dans toute correspondance :

N° de dossier : 2022-91
N° courrier arrivée : 2022-3208
N° courrier départ : 2022-3085
SIRET : 31874637700023

LETTRE SUIVIE

Objet : Enregistrement C3 au titre de l'article 23 du Règlement (CE) N°1069/2009

Références :

- Règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 modifié, *établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n°1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux)*
- Règlement (UE) n°142/2011 de la Commission du 25 février 2011 modifié, *portant application du règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive*
- Arrêté du 8 décembre 2011 *établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n° 1069/2009 et du règlement (UE) n°142/2011*

P.J. : 1 récépissé de déclaration 31874637700023

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le récépissé de votre demande d'enregistrement au titre de l'article 23 du Règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 modifié, *établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n°1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux)*, pour le transport de sous-produits animaux et de produits dérivés de **catégorie 3**.

Votre numéro d'enregistrement est : **31874637700023**

Je vous rappelle que le transport de sous-produits animaux ou de produits dérivés doit être conforme aux exigences de la réglementation relative aux sous-produits animaux et produits dérivés, et notamment aux exigences de l'annexe VIII du Règlement (UE) n°142/2011 de la Commission du 25 février 2011 modifié, *portant application du règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive*.

La DDPP met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès de la DDPP.

Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans un délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au directeur départemental de la protection des populations, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale,
l'adjointe à la cheffe de service



NÉGOCE PAPIERS CARTONS
Route du Manoir
27460 ALIZAY

A l'attention de M. Maurice SLOTINE